



A l'attention des Présidents de club et de ligue

Fédération Française de Hockey

Paris, le 9 septembre 2011

Objet : Dossier de demande de dérogation

Mesdames, Messieurs,

La C.S.N. vous informe de la mise en place, dès la saison 2011-2012, d'un dossier de demande de dérogation (validé par le Bureau de la F.F.H.).

Celui-ci vous permettra après avis et étude des différentes commissions (C.S.N., C.N.J.A., Commission Développement,...), et validation définitive ou non par le Bureau, d'éviter provisoirement les sanctions encourues en cas de non conformité avec les Règlements des Compétitions.

Les textes règlementaires qui cadreront ces demandes devraient être adoptés au prochain Comité Directeur qui aura lieu début octobre. Vous pourrez néanmoins nous faire parvenir vos dossiers dans les conditions définies ci-dessous.

Tout dossier devra être complété correctement et adressé conjointement à la F.F.H. et à votre ligue avant le 15 octobre 2011 pour le gazon et 17 décembre 2011 pour la salle. Tout dossier incomplet ne pourra être traité et conduire à une dérogation.

La ligue devra, quant à elle, compléter la partie du dossier qui lui est réservée et renvoyer ce dernier à la F.F.H. avant le 29 octobre 2011 pour le gazon et 31 décembre 2011 pour la salle. Le club devra s'assurer que la ligue transmette bien le dossier à la F.F.H. dans les délais demandés.

Une décision sera rendu par le Bureau par l'intermédiaire de la C.S.N. dans un délai minimum d'un mois environ après transmission du dossier par la ligue.

Afin de disposer du dossier, vous devrez en faire la demande auprès de l'assistant C.S.N. / C.N.J.A. ou auprès de votre ligue.

Vous trouverez en pièce jointe des informations complémentaires dans l'article publiée par la C.S.N. dans le dernier Hockey Express.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations sportives.

Jean-Pierre BAILLEUL
Président de la C.S.N.

Benoit COISNE
Vice Président de la C.S.N.
en charge du Hockey sur Gazon

Copie : Bureau, C.N.J.A., Commission Développement

6, avenue Rachel - 75018 PARIS - Tél. (33) 01 44 69 33 69 - Fax : (33) 01 44 69 03 96

Site : www.ffhockey.org - e-mail : ffh@ffhockey.org

Délégation Ministérielle par décret du 26 mai 1997 - SAG 10.108 - Affiliée à la Fédération Internationale de Hockey